



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **9 juillet à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-07-182

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'ouvrir la séance ordinaire du 9 juillet 2024 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Aucune période de parole au public.

2024-07-183

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-07-184

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2024-07)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-07 pour le mois de juin conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-07-185

DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS JUIN 2024

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juin 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-07-186

EMBAUCHE DE MADAME CINDY LESSARD À TITRE DE COORDONNATRICE - ANIMATION ET LOISIRS AU SEIN DU SERVICE DES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant les diverses étapes d'évaluation pour ce poste ;

Considérant l'évaluation globale favorable par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De nommer madame Cindy Lessard à titre de coordonnatrice - Animation et Loisirs au sein du Service des Loisirs et Services communautaires, à compter du 18 juillet 2024, le tout selon les conditions apparaissant au contrat de travail.

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir avec madame Lessard.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-07-187

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE JUIN

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
René Lecavalier

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de juin 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-07-188

PAIEMENT MENSUEL – DÉCOMPTE NUMÉRO 2 - INFRASTRUCTURES – JUIN 2024 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant la volonté de la Ville d'entamer la construction des terrains de basketball au parc Olympique en vue d'une ouverture à l'été 2024 ;

Considérant l'autorisation d'ouverture d'une marge de crédit temporaire pour le Règlement d'emprunt numéro 932 datée du 13 février 2024, sous le numéro de résolution 2024-02-033 ;

Considérant l'adoption du Règlement d'emprunt numéro 932 en date du 13 février 2024, sous le numéro de résolution 2024-02-039, et la tenue du registre les 5 et 6 mars 2024 ;

Considérant l'approbation dudit Règlement d'emprunt numéro 932 octroyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 10 avril 2024 ;

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

D'autoriser le paiement de la somme de 175 145,24 \$, toutes taxes incluses, auprès de « *EXCAVATION D.D.L. (9039-3273 QUÉBEC INC.)* » représentant le décompte progressif numéro 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 juin 2024, concernant les travaux d'aménagement des terrains de basketball au parc Olympique.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-089, à être renfloué par le Règlement d'emprunt numéro 932.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-07-189

MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE – MODIFICATION DE PANNEAUX DE STATIONNEMENT INTERDIT

Considérant les recommandations formulées en comité de circulation routière, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Denise Bergeron

De procéder aux modifications suivantes quant à la signalisation :

- installation de panneaux d'interdiction de stationnement au pourtour du rond-point du chemin Pointe-aux-Renards.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-07-190

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLICS

Considérant les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) encadrant l'adjudication de contrats, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures ou tous autres gestionnaires mandatés par cette dernière à aller en appel d'offres publics pour les projets suivants :

1. Réfection des infrastructures de rue de la 44e avenue, 1er et 2e boulevard ;
2. Ventilation et climatisation à l'usine de traitement des eaux usées.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-07-191

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2023-02-046 - AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLICS POUR DIVERS PROJETS

Considérant la résolution 2023-02-046 adoptée à la séance ordinaire du 14 février 2023 pour autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à aller en appel d'offres public pour divers projets, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'amender la résolution 2023-02-046 de manière à autoriser également la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge à aller en appel d'offres public pour les services professionnels, l'achat et l'installation de deux groupes électrogènes (génératrices) pour le Centre d'hébergement des mesures d'urgence à l'Omni-Centre ainsi qu'à l'usine de traitements des eaux usées.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2024-07-192

OCTROI DE CONTRATS POUR LA MISE EN PLACE DE LA PHASE 1 DE L'AMÉNAGEMENT DU PARC TROTTER - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX »

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'octroi de contrats pour la mise en place de la phase 1 de l'aménagement du parc Trotter auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 57 487,50 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Projets d'investissement en parc et terrains de jeux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-041.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-07-193

DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » – ACHAT DE CHAISES DE STYLE ADIRONDACK - PISCINE MUNICIPALE ET PARC BELLEVUE

Considérant le besoin de bonifier le mobilier urbain extérieur se trouvant à la piscine municipale et au parc Bellevue, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser l'achat, par le directeur du Service des loisirs et des services communautaires, M. Francis Hamel, ou en son absence la cheffe de division Loisirs, culture et événements, Mme Mélanie Bergevin, de chaises de style Adirondack, auprès de « Canadian Tire » pour la somme maximale de 5 500 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « *Entretien des immeubles et mobilier urbain* » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-50-895.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2024-07-194

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - AUTORISATION DE CONSTRUIRE UN AGRANDISSEMENT EN COUR AVANT - 15, 19E AVENUE (LOT 1 721 680)

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé au 15, 19^e Avenue ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 12 juin 2024, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 17 juin 2024, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 15, 19^e Avenue et portant le numéro de lot 1 721 680 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un agrandissement en cour avant dont le mur avant n'a pas à être recouvert de maçonnerie, tel que prévu à l'article 133 du Règlement de zonage 780, considérant que :

- le style architectural proposé s'intègre avec harmonie dans le milieu d'insertion avec le rappel du boisé à l'arrière ;
- la norme de l'article 133 du Règlement de zonage va être abolie prochainement avec la rédaction des règlements de concordance

pour assurer la conformité du plan et des règlements d'urbanisme au SADR3 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-07-195

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - RÉDUCTION DES DISTANCES MINIMALES ENTRE LE GARAGE DÉTACHÉ ET LA LIGNE DE LOT ET ENTRE LE GARAGE DÉTACHÉ ET LE BÂTIMENT PRINCIPAL - 21, IMPASSE HAMEL (LOT 1 720 681)

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé au 21, impasse Hamel ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 12 juin 2024, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 17 juin 2024, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'accorder la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 21, impasse Hamel et portant le numéro de lot 1 720 681 du cadastre du Québec afin de permettre la réduction des distances minimales, conformément au Règlement 783 concernant les dérogations mineures, entre :

- le garage détaché et la ligne de lot de 0,9 m à 0,8 m ;
- le garage détaché et le bâtiment principal de 3 m à 2,59 m ;

en considérant que :

- les travaux de construction du garage détaché ont été faits avec un permis de construction valide émis par la Ville ;
- les travaux semblent avoir été faits de bonne foi ;
- la demande ne vient pas à l'encontre des objectifs visés par le plan d'urbanisme ;
- le fait de refuser cette demande occasionnerait des inconvénients sérieux au vendeur et à l'acheteur.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-07-196

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 931-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 931 RELATIF AUX NUISANCES

Mme la conseillère Diane Boyer dépose le projet de *Règlement numéro 931-02 modifiant le Règlement 931 relatif aux nuisances* et mentionne que ledit règlement est déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de modifier l'article 18 b. relatif aux animaux, et plus particulièrement les poules urbaines.

2024-07-197

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 838-08 REFONDANT LEDIT RÈGLEMENT ET SES AMENDEMENTS ET S'INTITULANT DORÉNAVANT – RÈGLEMENT NO 838 –

RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES

Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de *Règlement 838-08 refondant le règlement 838-07 et ses amendements et s'intitulant dorénavant - Règlement 838 - Règlement de délégation de compétences à certains gestionnaires municipaux* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de procéder à la refonte du règlement antérieur, d'ajuster ce dernier afin d'y inclure et/ou retirer certaines classes d'emplois et moderniser sa rédaction.

2024-07-198

ABROGATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉRO 2024-06-166 ET 2024-06-178 - AVIS ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 816-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 816 SUR L'ÉTABLISSEMENT DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant les résolutions numéro 2024-06-166 et 2024-06-178 adoptées lors de la séance ordinaire du 11 juin 2024 et extraordinaire du 27 juin 2024 respectivement ;

Considérant les récents changements ainsi que ceux à venir concernant les normes du Code national de prévention des incendies, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'abroger les résolutions numéro 2024-06-166 et 2024-06-178 - Avis de motion, dépôt et adoption du Règlement numéro 816-01 modifiant le Règlement 816 sur l'établissement du Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt.

De déposer et d'adopter ledit règlement à une date ultérieure.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

2024-07-199

MOTION DE FÉLICITATIONS - 40E ANNIVERSAIRE D'EMBAUCHE AU SEIN DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que le directeur de l'aménagement du territoire, M. Richard Dubois, célèbre son 40^e anniversaire d'embauche au sein de la Ville de Pincourt ;

Considérant que M. Dubois a contribué de manière significative à la croissance et au développement de la Ville de Pincourt au cours des quatre dernières décennies ;

Considérant que, sous la direction de M. Dubois, de nombreux projets d'aménagement ont été planifiés et exécutés avec succès, favorisant ainsi le développement harmonieux et durable de la ville ;

Considérant que M. Dubois a su adapter la réglementation de l'aménagement du territoire en fonction des besoins changeants de la

communauté pincourtoise, tout en respectant les normes environnementales et urbanistiques ;

Considérant que son dévouement, son professionnalisme et son engagement envers la Ville de Pincourt ont grandement contribué à améliorer la qualité de vie des citoyens ;

Considérant que M. Dubois a toujours fait preuve d'un grand sens de l'éthique et de justice dans l'administration de son service et a toujours favorisé la bonne entente afin d'obtenir l'adhésion des gens au respect de la réglementation ;

Considérant que l'expertise et la compétence de M. Dubois ont été reconnues et appréciées par ses collègues, les membres du conseil municipal et les résidents de Pincourt ;

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De féliciter le directeur, M. Richard Dubois, pour sa 40^e année de service dévoué au sein du Service de l'aménagement du territoire.

De reconnaître avec gratitude sa contribution significative au développement urbain de la Ville de Pincourt tout en mentionnant l'impressionnant héritage que ce dernier laissera au moment de sa retraite à la Ville.

De transmettre la présente résolution à M. Richard Dubois en signe de reconnaissance de la part de la Ville de Pincourt et de ses citoyens.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-07-200

MOTION DE FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS – DÉPART À LA RETRAITE D'UNE EMPLOYÉE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant le départ à la retraite de madame Sylvie de Repentigny ;

Considérant que madame de Repentigny a rejoint notre organisation en 1990 et y a consacré plus de 33 ans de service dévoué et ininterrompu ;

Considérant qu'au cours de sa carrière, cette dernière a fait preuve d'un dévouement sans borne dans le but d'offrir de nombreuses activités artistiques et culturelles, notamment l'exposition de Vacances en Arts, favorisant l'enrichissement et le développement continu de la bibliothèque ;

Considérant son engagement indéfectible envers les citoyens de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

De féliciter et de remercier, madame de Repentigny, pour ses 33 années de service dévoué au sein de la Ville de Pincourt.

De souhaiter à madame de Repentigny une retraite heureuse, épanouissante et remplie de succès.

De transmettre la présente résolution à madame de Repentigny en signe de reconnaissance de la part de la Ville de Pincourt et de ses citoyens.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 18 et s'est terminée à 19 h 44.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-07-201

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 9 juillet 2024 à 19 h 45.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE